
États financiers consolidés de l'Institut des administrateurs de sociétés

30 juin 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des résultats	4
État consolidé de l'évolution de l'actif net	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-14

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de
l'Institut des administrateurs de sociétés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Institut des administrateurs de sociétés (l'« IAS »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 juin 2023, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'IAS au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'IAS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'IAS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'IAS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'IAS.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'IAS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'IAS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'IAS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'IAS pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 21 septembre 2023

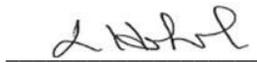
Institut des administrateurs de sociétés
État consolidé de la situation financière
 Au 30 juin 2023

	Notes	2023 \$	2022 \$
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	6 669 953	5 344 087
Placements	3	5 108 851	5 337 233
Débiteurs		435 022	52 581
Charges payées d'avance		503 514	316 604
		12 717 340	11 050 505
Immobilisations corporelles			
Actifs incorporels	5	192 093	244 796
Placements à long terme	6	250 986	355 707
	3	8 285 367	7 048 963
		21 445 786	18 699 971
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	7	3 391 304	2 088 162
Produits reportés	8	5 578 331	5 354 513
Loyer reporté		14 446	36 115
		8 984 081	7 478 790
Engagements			
	9 et 10		
Actifs nets			
Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels		443 079	600 503
Fonds de réserve affectés à l'interne	12	2 950 000	2 950 000
Non affectés		9 068 626	7 670 678
		12 461 705	11 221 181
		21 445 786	18 699 971

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

Institut des administrateurs de sociétés**État consolidé des résultats**

Exercice clos le 30 juin 2023

	Note	2023 \$	2022 \$
Produits			
Formation et certification		13 711 987	12 523 594
Cotisations		4 071 837	3 888 946
Événements		1 455 026	734 049
Commandites		793 348	781 471
Revenu de placement net	3	1 154 703	528 800
		21 186 901	18 456 860
Charges			
Formation et certification		8 985 636	7 802 449
Rémunération du personnel et avantages sociaux		5 515 870	4 924 522
Événements		1 935 983	1 020 739
Frais de bureau et autres		1 268 079	1 333 625
Marketing et promotion		821 562	1 013 988
Loyer		435 042	410 043
Honoraires		653 650	306 247
Amortissement – immobilisations corporelles		134 301	132 798
Amortissement – actifs incorporels		196 254	154 329
		19 946 377	17 098 740
Excédent des produits sur les charges		1 240 524	1 358 120

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Institut des administrateurs de sociétés
État consolidé de l'évolution de l'actif net
 Exercice clos le 30 juin 2023

	Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Fonds de réserve affectés à l'interne	Non affectés	2023 Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	600 503	2 950 000	7 670 678	11 221 181
Excédent des produits sur les charges	(330 555)	-	1 571 079	1 240 524
Investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	173 131	-	(173 131)	-
Solde à la fin de l'exercice	443 079	2 950 000	9 068 626	12 461 705
	Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Fonds de réserve affectés à l'interne	Non affectés	2022 Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	731 740	2 950 000	6 181 321	9 863 061
Excédent des produits sur les charges	(287 127)	-	1 645 247	1 358 120
Investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	155 890	-	(155 890)	-
Solde à la fin de l'exercice	600 503	2 950 000	7 670 678	11 221 181

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Institut des administrateurs de sociétés**État consolidé des flux de trésorerie**

Exercice clos le 30 juin 2023

	2023	2022
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	1 240 524	1 358 120
Ajustements pour rapprocher l'excédent des produits sur les charges et la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation		
Amortissement – immobilisations corporelles	134 301	132 798
Amortissement – actifs incorporels	196 254	154 329
Variation de la juste valeur des placements	(747 711)	1 883 545
Produits financiers réinvestis	(366 745)	(1 496)
Loyer reporté amorti selon la méthode linéaire	(21 669)	(21 669)
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	(382 441)	185 240
Charges payées d'avance	(186 910)	(94 730)
Créditeurs et charges à payer	1 303 142	(98 036)
Produits reportés	223 818	(712 380)
	1 392 563	2 785 721
Activités d'investissement		
Produit de la vente de placements	5 657 597	9 274 278
Achat de placements	(5 551 163)	(12 150 218)
Achat d'immobilisations corporelles	(81 598)	(12 167)
Achat d'actifs incorporels	(91 533)	(143 723)
	(66 697)	(3 031 829)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	1 325 866	(246 108)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	5 344 087	5 590 196
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	6 669 953	5 344 087

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Principales méthodes comptables

a) Nature et objectifs de l'organisme

L'Institut des administrateurs de sociétés (l'« IAS » ou l'« Institut ») a été constitué en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* à titre d'organisme sans but lucratif. En vertu des dispositions prévues à l'article 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'Institut est exonéré de l'impôt. Par conséquent, il n'y a aucune provision pour impôts sur le revenu dans ces états financiers consolidés. L'Institut est une association professionnelle sans but lucratif qui représente les administrateurs et les conseils d'administration des entreprises à but lucratif, des organismes sans but lucratif et des sociétés d'État du Canada. Comptant plus de 17 000 membres répartis sur un réseau divisé en 11 sections, l'IAS a pour mission de promouvoir le professionnalisme et l'efficacité des administrateurs au moyen d'activités visant leur perfectionnement, ce qui comprend notamment un programme de formation et de certification pour les administrateurs, de l'information et des ressources, dont un service de placement et des occasions de réseautage.

b) Méthode comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

c) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de l'IAS et de la section du Québec de l'Institut des administrateurs de sociétés (la « section du Québec »), qui a été constituée le 24 juin 2009 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. L'Institut a le contrôle sur la section du Québec en raison de sa capacité de nommer les membres du conseil d'administration de la section du Québec. Les transactions et les soldes intersociétés ont été éliminés.

Ces états financiers consolidés ne comprennent pas les comptes de la Fondation canadienne de recherche sur la gouvernance (la « Fondation ») (note 4).

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes en caisse et des certificats de placement garanti encaissables.

e) Loyer reporté

Le loyer reporté, qui comprend des périodes de loyer gratuit, a été comptabilisé à titre de passif dans l'état consolidé de la situation financière et constaté comme une réduction de charge de loyer de façon linéaire sur la durée du bail.

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les placements dans les organismes de placement collectif sont ultérieurement évalués à la juste valeur et les profits et les pertes sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût amorti moins la perte de valeur. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent la possibilité d'une dépréciation de l'actif. Les coûts de transaction pour l'acquisition, la vente ou l'émission d'un instrument financier sont passés en charges pour les éléments réévalués à la juste valeur à chaque date de l'état consolidé de la situation financière, et sont imputés à l'instrument financier pour ceux évalués au coût ou au coût après amortissement.

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile estimative des actifs et s'établit comme suit :

Améliorations locatives	sur la durée du bail
Mobilier et agencements	20 % selon la méthode de l'amortissement dégressif
Matériel informatique	3 ans selon la méthode linéaire
Œuvres d'art	5 ans selon la méthode linéaire

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile estimative des actifs et s'établit comme suit :

Logiciel de base de données	2 ans selon la méthode linéaire
Site Web	3 ans selon la méthode linéaire
Conception de cours virtuels	2 ans selon la méthode linéaire

h) Comptabilisation des produits

L'Institut utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les commandites.

Les apports par commandite et autres apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés découlant de commandite et autres apports d'origine externe sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice pendant lequel les charges connexes sont comptabilisées ou au cours de la période liée aux apports. Les apports affectés destinés à l'achat d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels sont reportés et amortis dans les produits à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels connexes.

Les produits liés à la formation et à la certification comprennent les revenus provenant du programme de perfectionnement des administrateurs, du programme d'accréditation et des annulations. Les frais du programme de perfectionnement des administrateurs sont comptabilisés chaque fois que l'étudiant termine un module du programme. Les frais liés aux autres formations sont comptabilisés lorsque l'étudiant termine le programme. Les produits liés à la certification sont comptabilisés lorsque l'étudiant réussit le programme de perfectionnement des administrateurs et obtient sa certification. Les frais d'annulation sont comptabilisés lorsque la session du programme ou du cours annulé commence. Les cotisations versées à l'IAS couvrent une période d'adhésion de un an. Les cotisations sont comptabilisées à titre de produit selon la méthode linéaire pendant l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations reçues d'avance sont inscrites aux produits reportés.

Les produits découlant des événements sont comptabilisés à mesure que les services connexes sont rendus et que les événements sont tenus.

Les apports, en nature, de matériel et de services sont comptabilisés lorsque la marchandise est livrée ou lorsque les services sont rendus et que la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Au cours de l'exercice, les apports en nature comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et liés aux commandites, au marketing, aux frais de consultation et aux honoraires s'élevaient à 371 900 \$ (221 038 \$ en 2022).

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Comptabilisation des produits (suite)

Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Les produits reportés sont composés des cotisations et des produits découlant du programme de formation et des événements, ainsi que des apports affectés, qui sont perçus pendant l'exercice en cours pour les exercices à venir.

i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers consolidés, et sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible. Les estimations et les hypothèses importantes comprennent celles touchant les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les charges à payer et les produits différés.

j) Adoption d'une nouvelle norme comptable

Chapitre 3400, Produits

Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2022, l'Institut a adopté les modifications apportées au chapitre 3400, « Produits », (le « chapitre 3400 ») du *Manuel*, qui fournissent des indications supplémentaires sur les accords à composantes multiples et les unités de comptabilisation dans un accord générateur de produits, la méthode de l'avancement des travaux, la présentation des produits sur la base du montant brut ou du montant net, les ventes à livrer et les frais ou paiements initiaux non remboursables.

Compte tenu de la nature des produits de l'Institut, l'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur l'Institut.

2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Un montant de 3 074 753 \$ (néant en 2022) provenant des certificats de placement garanti encaissables portant intérêt à un taux de 4,25 % par année (néant en 2022) est inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Institut des administrateurs de sociétés

Notes complémentaires

30 juin 2023

3. Placements

	2023	2022
	\$	\$
Titres à revenu fixe		
Fonds d'investissement à court terme	1 833 711	1 127 280
Fonds d'obligations à court terme	2 825 131	3 657 594
Certificats de placement du gouvernement, portant intérêt entre 1,8 % et 4,8 % (entre 0,35 % et 4 % en 2022) par an, venant à échéance entre octobre 2023 et juin 2025 (entre octobre 2022 et juin 2023 en 2022)	450 010	552 359
Titres de capitaux propres		
Fonds de dividendes canadiens	1 284 537	1 365 628
Fonds d'actions canadiennes	3 926 889	4 179 757
Fonds d'actions mondiales	1 381 552	1 503 578
Fonds d'actions alternatif	1 692 390	—
	13 394 218	12 386 196
Classés comme placements à court terme	5 108 851	5 337 233
Classés comme placements à long terme	8 285 367	7 048 963

Le coût des placements en titres de capitaux propres détenus par l'IAS au 30 juin 2023 s'établissait à 8 285 367 \$ (7 048 963 \$ au 30 juin 2022).

Le revenu de placement net de l'exercice se composait comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Revenu de placement réalisé	462 368	2 456 773
Variation des profits latents sur les placements	747 711	(1 883 545)
	1 210 079	573 228
Moins : frais liés aux placements	55 376	(44 428)
Revenu de placement net de l'exercice	1 154 703	528 800

Les placements à long terme sont composés de placements en fonds du gouvernement, en fonds d'obligations, en fonds de dividendes, en fonds d'actions et en fonds alternatifs. Ceux-ci sont affectés à l'interne conformément à la politique de placement de l'IAS et, par conséquent, ces placements sont destinés à être dotés d'un horizon perpétuel. Le fonds d'actions alternatif est entièrement investi dans un fonds de placement immobilier. Le revenu de placement est réinvesti dans le portefeuille, à moins qu'il soit nécessaire pour répondre aux besoins en flux de trésorerie.

L'Institut conserve un minimum de 2 950 000 \$ en placements (2 950 000 \$ en 2022) afin de financer le fonds de réserve affecté à l'interne (note 12).

Institut des administrateurs de sociétés

Notes complémentaires

30 juin 2023

4. Fondation canadienne de recherche sur la gouvernance

La Fondation a été constituée sans capital-actions le 28 juillet 2003 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et elle a été convertie en fondation publique au cours de l'exercice 2010 avec la mission de soutenir la recherche en gouvernance d'entreprise. L'Institut est le seul membre de la Fondation. Au 30 juin 2023, l'IAS avait le contrôle sur la Fondation en raison de sa capacité de nommer les membres du conseil d'administration de la Fondation. Toutefois, la majorité des membres du conseil sont indépendants de l'IAS et établissent leurs propres procédures, politiques et stratégies ainsi que l'orientation générale de la Fondation.

Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas les comptes de la Fondation, car la nature des activités de la Fondation est très différente de celle de l'IAS.

Le tableau ci-dessous résume l'information financière de la Fondation aux 30 juin 2023 et 2022 et pour les exercices clos à ces dates.

	2023 \$	2022 \$
Aux 30 juin		
Actif	2 816 651	2 782 061
Passif	120 730	269 418
Actifs nets	2 695 921	2 512 643
Pour les exercices clos les 30 juin		
Produits	454 655	359 579
Charges	271 377	235 414
Excédent des produits sur les charges	183 278	124 165
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(29 385)	(35 569)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'investissement	(195 271)	723 738

Au 30 juin 2023, l'actif et les actifs nets de la Fondation comprenaient des fonds de dotation affectés à l'externe d'un montant de 778 296 \$ (778 296 \$ en 2022). Les principales méthodes comptables de la Fondation sont sensiblement identiques à celles de l'IAS.

Au cours de l'exercice, la Fondation a fait un don de 150 000 \$ à l'IAS (150 000 \$ en 2022) afin d'appuyer le programme pour les organismes sans but lucratif.

Pendant l'exercice, l'IAS a fourni à la Fondation des services de gestion, qui comprenaient la tenue de livres, et des locaux à bureaux dont la valeur ne pouvait pas être raisonnablement estimée et, par conséquent, n'a pas été prise en compte dans les comptes de l'IAS ou de la Fondation.

5. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2023 Valeur comptable nette \$	2022 Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	920 582	853 929	66 653	174 963
Mobilier et agencements	310 433	263 131	47 302	59 129
Matériel informatique	264 432	186 294	78 138	10 704
	1 495 447	1 303 354	192 093	244 796

6. Actifs incorporels

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2023 Valeur comptable nette \$	2022 Valeur comptable nette \$
Logiciel de base de données	966 528	938 189	28 339	43 452
Site Web	598 344	415 822	182 522	244 243
Conception de cours virtuels	111 550	71 425	40 125	68 012
	1 676 422	1 425 436	250 986	355 707

7. Sommes à remettre à l'État

Les débiteurs comprennent un montant net à recevoir de 297 285 \$ (montant net à payer de 9 641 \$ en 2022) en sommes (à recevoir de l'État) à remettre à l'État.

8. Produits différés

	2023 \$	2022 \$
Solde au début de l'exercice	5 354 513	6 066 893
Montants recouverts au cours de l'exercice	(17 861 360)	17 533 399
Produits comptabilisés pour l'exercice	18 085 178	(18 245 779)
Solde à la fin de l'exercice	5 578 331	5 354 513

9. Contrats de service

L'Institut a conclu des contrats de service avec la Joseph L. Rotman School of Management de l'Université de Toronto et avec des universités associées pour dispenser les cours du programme de perfectionnement des administrateurs et du programme pour les organismes sans but lucratif. Les montants à payer en vertu des contrats de service couvrent des composantes fixes et variables qui peuvent varier en fonction de facteurs comme le nombre de cours dispensés.

La section du Québec a des accords de gestion et de services venant à échéance en mars 2026 et dont les honoraires se présentent comme suit :

	\$
2024	211 500
2025	207 200
2026	<u>159 100</u>
	577 800

10. Engagements

L'Institut a contracté des engagements en vertu de contrats de location-exploitation pour des installations et du matériel qui arrivent à échéance en février 2024 et s'établissent approximativement comme suit :

	\$
2024	<u>143 280</u>

Le 27 mars 2023, l'IAS a signé une offre de location d'une durée de 10 ans avec le propriétaire actuel afin de s'installer dans des locaux plus petits.

11. Exposition et gestion des risques liés aux instruments financiers

Comme pour les autres organisations, l'IAS est exposé à des risques découlant de ses instruments financiers. La présente note décrit les objectifs, les politiques et les procédures de l'IAS relativement à la gestion de ces risques et les méthodes qu'il applique pour les évaluer.

À moins d'avis contraire énoncé dans les présents états financiers consolidés, il n'y a pas eu de changement important relativement à l'exposition de l'IAS aux risques liés aux instruments financiers, ainsi qu'aux objectifs, aux politiques et aux processus de l'Institut pour gérer ces risques ou aux méthodes utilisées pour les évaluer par rapport aux exercices antérieurs. La direction a établi des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers dont l'objectif est de réduire au minimum toute incidence négative sur le rendement financier.

Une brève description des évaluations de la direction au sujet de ces risques est présentée ci-dessous :

a) Objectifs, politiques et processus généraux

Il incombe au conseil d'administration et à la direction de déterminer les objectifs et les politiques de gestion des risques financiers de l'IAS, ainsi que de concevoir les processus d'exploitation qui assureront une mise en place efficace de ces objectifs et politiques. En règle générale, l'IAS évalue et surveille les risques au moyen de la préparation et de l'examen des rapports mensuels de la direction et des rapports financiers trimestriels du conseil d'administration.

b) Risque de crédit

Les instruments financiers susceptibles d'exposer l'Institut à un risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et les débiteurs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés auprès de deux institutions financières. Les dépôts détenus auprès des banques peuvent être supérieurs au montant de l'assurance fournie sur ces dépôts. En règle générale, ces dépôts peuvent être encaissés sur demande et sont conservés auprès d'institutions financières dont la réputation du crédit est solide. Par conséquent, ceux-ci présentent une exposition minimale au risque de crédit. Environ 68 % (51 % en 2022) des débiteurs découlent d'impôts indirects à recevoir. La valeur comptable des débiteurs représente l'exposition maximale au risque de crédit.

c) Risque lié à la gestion des placements

La gestion de risques découle de la compréhension et de la gestion active des risques liés à toutes les facettes de l'organisme et à l'environnement opérationnel connexe. Les placements sont principalement exposés aux risques de taux d'intérêt et de marché. L'Institut atténue ces risques grâce à une politique de placement qui stipule une composition de l'actif cible selon les catégories et établit les limites d'exposition des placements particuliers.

11. Exposition et gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

d) Risque de marché et de taux d'intérêt

Le risque associé aux placements est le risque associé aux titres dans lesquels les fonds sont investis. La valeur des titres de capitaux propres dans les organismes de placement collectif varie en fonction des conditions du marché boursier, qui sont affectées par la conjoncture économique et les conditions du marché. La valeur des titres varie en fonction de l'évolution des sociétés ou des gouvernements qui émettent ces titres. En règle générale, la valeur des titres à revenu fixe augmente si les taux d'intérêt sont à la baisse et elle chute si les taux d'intérêt sont à la hausse. Pour gérer l'exposition aux risques de marché et de taux d'intérêt, l'IAS investit les surplus d'encaisse dans différents placements, conformément à sa politique de placement qui a été élaborée de manière à limiter l'exposition et la concentration tout en réalisant un rendement optimal avec des tolérances raisonnables à l'égard des risques. Au 30 juin 2023, l'Institut respectait cette politique.

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'IAS ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. L'approche de l'Institut en matière de gestion du risque de liquidité consiste à s'assurer qu'il y aura toujours un volume de liquidité suffisant pour respecter ses obligations à leur échéance. Pour ce faire, l'Institut maintient des niveaux suffisants de trésorerie en percevant des droits de scolarité avant le début des programmes, en recevant des cotisations et en investissant dans des titres à court terme.

12. Fonds de réserve affecté à l'interne

L'Institut détient un fonds de réserve affecté à l'interne de 2 950 000 \$. Aucun montant n'a été transféré au fonds de réserve affecté à l'interne au cours de l'exercice. L'objectif du fonds est de mettre à part des actifs nets suffisants pour couvrir les coûts liés aux éventualités opérationnelles exceptionnelles qui pourraient avoir lieu à l'avenir. Toute utilisation des fonds ou tout transfert au fonds doit avoir été approuvé par le conseil d'administration.